

CHARTRE DES CPGE

L'admission en CPGE résulte d'un double processus décisionnel qui engage deux parties : l'élève qui a choisi cette orientation et l'équipe pédagogique et administrative qui a validé ce choix à l'issue d'une sélection.

Cette formation, d'une durée globale de deux ans, a pour but de préparer aux concours des Grandes Ecoles – Ecoles d'ingénieurs, de commerce et de management, ENS, Administration – dans un climat propice à l'étude et à la réussite.

Elle est régie par décret :

Décret n°2007-692 du 3 mai 2007 : *sur proposition de la commission d'admission et d'évaluation le chef d'établissement délivre aux étudiants des classes préparatoires à l'issue de chaque année d'études, une attestation descriptive du parcours de formation suivi par l'étudiant. Elle mentionne (...) une valeur définie en crédits européens (ECTS) dans la limite de 60 crédits pour la première année d'études et de 120 crédits pour le parcours de formation complet en classe préparatoire.*

N.B : une mention globale, portant sur l'ensemble du parcours est exprimée : A,B,C,D,E ou F

Le règlement intérieur du lycée s'applique aux élèves des CPGE.

Il s'ensuit que :

- l'assiduité à tous les cours est obligatoire, sans exception
- tous les travaux requis, dans toutes les disciplines, doivent être effectués, qu'il s'agisse de devoirs libres, de devoirs surveillés, des colles, des TIPE et de la préparation aux oraux
- une participation productive est attendue en classe
- le planning des colles doit être respecté
- toute absence, aux cours comme aux colles, doit être sérieusement justifiée et faire l'objet d'une information préalable si elle est prévisible
- les salles de classe sont réservées au travail

Cette application au travail doit être confortée par un comportement sérieux en classe et en dehors de la classe, au CDI, au restaurant scolaire ou à l'internat.

Le choix de cette formation, validée par le chef d'établissement du lycée Bergson sur proposition de la commission d'admission et d'évaluation (les professeurs de la classe), implique le respect de ces exigences.

L'équipe pédagogique et administrative des CPGE